

"PO Seven. A 21 h 17, tir d'arme automatique par une partie non identifiée (les observateurs militaires de l'ONU n'ont pu l'identifier en raison de l'obscurité). A 21 h 17, tir intense d'arme automatique et de fusées par les forces israéliennes. La partie non identifiée a cessé le feu à 21 h 26 et les forces israéliennes à 21 h 32 (échange de coups de feu).

"2. Rapports des postes d'observation sur les activités aériennes :

"PO Uniform. Entre 6 h 46 et 6 h 49, deux avions à réaction des forces israéliennes volant du nord-ouest au sud-est, virant au sud puis à l'ouest, ont traversé les limites des localités avancées défendues israéliennes constituant la ligne du cessez-le-feu du côté israélien au-dessus du PO Six et retraversé les limites des localités avancées défendues israéliennes à l'ouest du PO Romeo. Confirmé par les PO Six, Five, Two, Victor, Four, November, Sierra et Romeo.

"Secteur Israël-Liban

"1. Rapports des postes d'observation sur les activités terrestres :

"a) PO Mar. Entre 2 h 55 et 16 h 10, des membres des forces israéliennes avec un véhicule ont réoccupé la position située à l'ouest du poteau-frontière 33, approximativement au point 2004-2904.

"b) PO Ras. Entre 3 h 20 et 16 h 55, des membres des forces israéliennes avec une remorque ont réoccupé la position située au nord du poteau-frontière 19, approximativement au point 1907-2749.

"c) PO Hin. Entre 5 heures et 16 h 3, des membres des forces israéliennes avec un véhicule

blindé de transport de troupe ont réoccupé la position située près du poteau-frontière 11, approximativement au point 1799-2788.

"2. Rapports des postes d'observation sur les activités aériennes :

"PO Khiam. Entre 6 h 44 et 6 h 45, deux avions à réaction des forces israéliennes volant du nord-ouest au sud-est ont été observés pour la première fois au-dessus du PO et pour la dernière fois au sud-est du PO. Confirmé par le PO Mar.

"3. Plaintes des parties :

"Des plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

"a) Le 26 juin, entre 11 et 12 heures, un avion de reconnaissance des forces israéliennes aurait survolé les régions libanaises de Naqoura (approximativement au point 1629-2805), Saida, Nabatiye (approximativement au point 1958-3090) et Aitaroun (approximativement au point 1944-2802). La plainte a été confirmée par les observateurs de l'ONU pour la partie se trouvant dans le champ d'observation des PO.

"b) Le 29 juin, entre 6 h 35 et 6 h 45, deux avions des forces israéliennes auraient survolé les régions libanaises de Naqoura, Sour (approximativement au point 169-297), Saida, Nabatiye, Marjayoun (approximativement au point 2056-3074) et El Majidiye (approximativement au point 2117-2987). La plainte n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU."

DOCUMENT S/10824/ADD.2

Rapport du Secrétaire général sur l'augmentation du nombre de postes d'observation et de celui des observateurs militaires de l'ONU dans le secteur Israël-Liban

[Original : anglais]
[2 avril 1973]

1. Dans son rapport du 22 février 1973 sur l'augmentation du nombre de postes d'observation et de celui des observateurs militaires de l'ONU dans le secteur Israël-Liban [S/10824/Add.1], le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité de deux recommandations formulées sur cette question par le général Ensio Siilasvuo, chef d'état-major de l'ONUST. Le Secrétaire général a également indiqué qu'il avait l'intention de mettre en œuvre les recommandations du général Siilasvuo au plus tard le 15 mars 1973. Il a accepté par la suite, conformément à une demande formulée par le Président du Conseil de sécurité, de reporter les mesures envisagées jusqu'à la fin du mois de mars.

2. Par une lettre en date du 30 mars [S/10907], le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général qu'il avait tenu des consultations avec les membres du Conseil à propos de la question soulevée dans le rapport du Secrétaire général en date du 22 février et que les membres du Conseil, se référant à leur consensus du 19 avril 1972 [S/10611], ne voyaient pas d'objection à ce que le Secrétaire général mette en œuvre les recommandations du général Siilasvuo.

3. Le 30 mars, le Secrétaire général a pris les dispositions nécessaires pour affecter à l'ONUST quatre observateurs finlandais supplémentaires et quatre agents du service mobile.

DOCUMENT S/10853/ADD.3*

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2790 (XXVI) de l'Assemblée générale et de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité

[Original : anglais]
[26 avril 1973]

1. Le présent rapport met à jour les rapports précédents du Secrétaire général sur les activités de secours des Nations Unies au Bangladesh. Il concerne la pé-

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/8996/Add.3.

riode allant du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 1973 et s'ajoute au compte rendu de ces opérations qui est contenu dans les rapports du Secrétaire général en date des 15 février [S/10539], 28 avril [S/10539/Add.1] et 31 mai 1972 [S/10539/Add.2] et 1^{er} janvier [S/10853],